

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
<u>en exercice :</u>	15
<u>présents :</u>	14
<u>votants :</u>	15

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18h00  
le Conseil Municipal de la Commune de VILLETTOUREIX  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LACHAUD, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

**PRESENTS :** M. LACHAUD Patrick / M. BENEDETTI Pierre-Albert / M. DARIAS Jean Jack / Mme BANULS Estelle / M. DUPUY Guy / M. ETOURNEAU Francis / M. BERARDI Eric / M. DUMAS Yann / Mme CABIROL Marie-Pierre / Mme BERTAUD Béatrice / Mme SAMPL-REBIERE Angélique / Mme ANDRIEUX Laetitia / M. DURAND Geoffrey / Mme PAULIN Stella.

**ABSENTE EXCUSEE :** Mme SALAHA Martine pouvoir à Mme BANULS Estelle.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme BERTAUD Béatrice a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026-61 // 7.10 : AMORTISSEMENTS DE LA SUBVENTION PERCUE POUR LA REALISATION DU DIAGNOSTIC DU RESEAU DES EAUX USEES :**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le plan d'amortissements concernant la subvention perçue pour la réalisation d'un diagnostic sur une partie du réseau d'eaux usées :

<i>TRANCHE</i>	<i>INVENTAIRE</i>	<i>ANNEE AMORT.</i>	<i>VALEUR</i>	<i>DUREE AMORT.</i>	<i>AMORT. EXERCICE</i>
Diagnostic eaux usées	2019/0002	2026	15 982,57 €	15 ans	1 065,50

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Accepte** le tableau d'amortissements mentionné ci-dessus ;
- **Autorise** Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

COPIE CONFORME,  
En Mairie le 05 juin 2026  
Le Maire, Patrick LACHAUD

La secrétaire de séance  
Mme BERTAUD Béatrice

Certifié exécutoire :  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture, le 08/06/2026  
Et de la publication, le 08/06/2026  
Le Maire Patrick LACHAUD




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux 9 Rue Tastet 33063 Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>